



CS_2022_57

Extrait du registre des délibérations du COMITÉ SYNDICAL Séance du 25 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq novembre, à neuf heures trente, se sont réunis Salle Municipale de SAFFRÉ, sur convocation adressée le dix-huit novembre deux mille vingt-deux, les membres du Comité Syndical, sous la présidence de Jean-Michel BRARD, Président.

PRESENTS :

CHÂTEAUBRIANT-DERVAL : Mme Édith MARGUIN et M. Philippe CADOREL ; **ESTUAIRE ET SILLON** : MM. Patrick CORBEL, Yoann DORNER, Pierre LAUDEN et Yves TAILLANDIER ; **RÉGION DE BLAIN** : MM. Joël ARIZA et Jean-François RICARD ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOZAY** : Mme Noëlle MARTEAU et M. Jean-Luc GRÉGOIRE ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE** : Mme Marie-Line BOUSSEAU, MM. Alain COUTRET, Pascal ÉVAIN et Roland SCLAVERANO ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE** : M. Mickaël DERANGEON ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : MM. Jean-Michel BRARD, Patrick PRIN et Yvan THERY ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : MM. Jean-François CHARRIER et Arnel VION (*pouvoir reçu de M. HENRY*) ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : MM. Jacques PRAUD (*pouvoir reçu de M. JAMIN*) et Jean-Michel CLAUDE ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : MM. Frédéric MILLET (*pouvoir reçu de M. Fabrice SANCHEZ*) et Didier BROUSSARD ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : MM. Jean-Emmanuel CHARRIAU, Jean-Guy CORNU (*pouvoir reçu de M. BELLANGER*), Pascal DABIN, Frédéric LAUNAY, Youssef KAMLI et Denis THIBAUD (*pouvoir reçu de M. JOUNIER*)

Secrétaire de séance : Jean-Luc GREGOIRE

Titulaires : 58

Quorum : 30

Présents : 30

Votants : 35

Pouvoirs : 5

ABSENTS EXCUSES :

CHÂTEAUBRIANT-DERVAL : MM. Rudy BOISSEAU et Lionel MUSTIERE ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE** : M. Raymond CHARBONNIER ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE** : M. Laurent ROBIN ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : MM. Daniel BENARD, Patrick BERNIER, Cédric BIDON, Claude CAUDAL, Yvon JACOB et Luc NORMAND ; **REDON AGGLOMÉRATION** : MM. Fabrice SANCHEZ (*pouvoir donné à M. MILLET*) et Jacques LEGENDRE ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : MM. Jean-Luc BESNIER, Paul SEZESTRE, Yves DAUVE et Jean-Yves HENRY (*pouvoir donné à M. VION*) ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : Mme Christine BLANCHET, MM. Joël JAMIN (*pouvoir donné à M. PRAUD*), Éric LUCAS et Laurent MERCIER ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : MM. Benoît LELIEVRE et David MOISAN ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : MM. Bernard BELLANGER (*pouvoir donné à M. CORNU*), Hervé CREMET, Thierry GRASSINEAU, Joseph LANCREROT, Jean-Marc JOUNIER (*pouvoir donné à M. THIBAUD*), Pascal PAILLARD et Vincent YVON.

AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) – PROGRAMME PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENTS 2022 A 2026 – ACTUALISATION SUITE DM N°2-2022

Pour rappel, lors du Débat d'Orientations Budgétaires acté le 28 janvier 2022, il a été présenté au Comité Syndical le programme prévisionnel d'investissements à réaliser entre 2022 et 2026 (164 M€) qui se décompose ainsi qu'il suit :

- Ouvrages de production : 31,2 M€
- Ouvrages de transport : 42,6 M€
- Rénovation des réservoirs : 3,2 M€
- Renouvellement du réseau : 86,9 M€

Compte tenu du calendrier prévisionnel de réalisation de ces différents projets et de la décision modificative n°2 au budget 2022, il est proposé de voter une révision globale de l'autorisation de programme sur la durée du projet de 2022 à 2026 ainsi que l'intégration de d'une nouvelle autorisation de programme comme suit.

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction codificatrice M4,

Vu la délibération du Comité syndical du 25 mars 2022 (CS_2022_12) relative au vote de l'AP/CP – Programme prévisionnel d'investissements 2022-2026,

Vu la décision modificative n°2 au budget 2022,

Considérant qu'il convient de modifier l'AP/CP en date du 25 mars 2022 nécessaire au montage des différents dossiers de travaux d'investissements,

DECIDE, à l'unanimité :

- D'ANNULER l'autorisation de programme suivante :

n°12	FEEDER SECURISATION OUEST - LIAISON NORT/ERDRE - HERIC (OE n° A1-423)	- 1 800 k€
------	---	------------

- D'ANNULER l'article 2313 pour l'autorisation de programme suivante :

n°8	PROGRAMME TRAVAUX 2021 (OE n° A1-41)	- 13 783 k€
-----	--------------------------------------	-------------

- D'AJOUTER l'autorisation de programme suivante :

n°15	PROGRAMME TRAVAUX 2023 (OE n° A1-43)	14 000 k€
------	--------------------------------------	-----------

- DE METTRE A JOUR la répartition des crédits de paiement correspondants tels que présentés dans l'annexe jointe :

CREDITS DE PAIEMENTS (en M€)							
	Réalisations antérieures	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
BP 2022	44 554	24 701	38 810	22 255	8 320	3 475	142 116
DM2 2022	44 424	17 615	31 121	28 512	19 074	4 820	145 566

- DE RAPPELER que les dépenses seront financées à partir des crédits de paiement à inscrire au budget d'atlantic'eau et seront susceptibles d'ajustements compte tenu des aléas pouvant intervenir. Elles seront imputées aux chapitres 21 « immobilisations corporelles » et chapitre 23 « immobilisations en cours ».

Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel BRANE



CS_2022_57

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :
 - sa transmission en Préfecture le 07/12/2022
 - sa publication sur le site www.atlantic-eau.fr le 07/12/2022
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication.